

LA TROISIEME REUNION DE CONCERTATION DE HAUT NIVEAU SUR LE PROCESSUS DE DIALOGUE INTER-MALIEN

COMMUNIQUE COMMUN

1. Dans le cadre des efforts de coordination des pays voisins du Mali en vue de la consolidation de la paix et de la stabilité dans le Nord du Mali, une troisième réunion de haut niveau sur le Mali s'est tenue à Alger le 16 juin 2014 en présence de :
 - S.E.M. Ramtane Lamamra, Ministre des Affaires Etrangères de la République Algérienne Démocratique et Populaire
 - S.E.M. Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération Internationale de la République du Mali
 - S.E.M. Ahmed TEGUEDI, Ministre des Affaires et de la Coopération de la République islamique de Mauritanie
 - S.E.M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine de la République du Tchad
 - S.E.M. Zahabi Ould Sidi Mohamed, Ministre de la Réconciliation Nationale de la République du Mali
 - S.E.M. Hamadou Konaté, Ministre de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord de la République du Mali
 - S.E.M. Marou Amadou, Ministre de la Justice Garde des Sceaux et Porte-parole du Gouvernement de la République du Niger
 - S.E.M. Dominique Djindjere, Ambassadeur du Burkina Faso à Alger

La réunion a vu également la participation de S.E.M. Albert G. Koenders, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Mali, Chef de la MINUSMA, et de S.E.M. Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel, Chef de la MISAHEL.

2. Placée sous le sceau de la solidarité avec le Mali, cette rencontre a été l'occasion pour les participants de passer en revue les développements en cours au Mali et de façon particulière au Nord du Mali à la suite des événements tragiques survenus à Kidal les 17 et 21 mai 2014 et leurs implications sur les plans sécuritaire, politique, économique et humanitaire ainsi que sur les actions entreprises pour relancer le processus de paix dans ce pays.
3. Les participants ont estimé que ces événements, par leur gravité, viennent rappeler la nécessité et l'urgence d'accélérer le processus devant mener au dialogue inter-malien inclusif, de façon à jeter les bases d'une réconciliation véritable entre les Maliens, d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables dans le pays.
4. Ils se sont également félicités de la dynamique d'apaisement engendrée par la signature de l'Accord de cessez-le-feu, sous l'égide de S.E.M. Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice de l'Union Africaine avec l'appui de la MINUSMA, et qui nécessite d'être consolidée par le lancement du dialogue inter-malien inclusif tant souhaité par les Maliens et par la communauté internationale.
5. Dans cet esprit, les parties algérienne et malienne ont présenté le bilan d'étape du processus de consultations exploratoires que l'Algérie mène depuis janvier 2014 en vue de créer les conditions propices au dialogue inter-malien inclusif et ce conformément à la volonté de S.E.M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, exprimée lors de ses entretiens avec S.E.M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, à l'occasion de sa visite en Algérie les 18 et 19 janvier 2014.

6. Il a été fait état en particulier des résultats des consultations ayant repris à partir du 5 juin 2014 avec la participation des dirigeants de tous les Mouvements du Nord du Mali et qui ont abouti à l'adoption de la « Déclaration d'Alger » et de la « Plateforme préliminaire d'Alger en vue du dialogue inter-malien inclusif » par les Mouvements du Nord du Mali respectivement les 9 et 14 juin 2014.
7. Les deux parties se sont félicitées du fait qu'à travers ces deux documents, les six Mouvements du Nord du Mali affirment leur volonté de s'engager dans un dialogue constructif avec les autorités maliennes afin de trouver une solution définitive à la crise que connaît le Nord du pays à travers la prise en charge des revendications légitimes des populations de cette région, tout en s'inscrivant dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Mali.
8. La délégation malienne a exprimé sa haute appréciation pour ces résultats qui constituent une base effective et constructive pour le lancement rapide, à Alger, de la phase initiale du dialogue inter-malien inclusif. Elle a affirmé sa disponibilité à œuvrer, de bonne foi, à la consolidation du processus en cours à Alger et des acquis obtenus, et renouvelé, à cet effet, à l'Algérie sa pleine confiance pour mener à bien cette phase initiale des pourparlers inter-maliens, conformément à la volonté exprimée par le Président Ibrahim Boubacar Keita. Elle a appelé ses partenaires régionaux et internationaux à conjuguer leurs efforts d'appui à la démarche qu'elle a arrêtée avec l'Algérie et qu'elle souhaite mettre en œuvre avec le soutien de toute la communauté internationale.
9. La partie algérienne a accepté de poursuivre ses efforts et de conduire le processus de négociations inhérent à la phase initiale du dialogue inter-malien inclusif. Dans ce contexte, elle a invité les participants à la réunion ministérielle ainsi que la CEDEAO à prendre les dispositions pour soutenir le processus devant se dérouler à Alger durant le mois de juillet prochain. Dans cette perspective, une feuille de route et un calendrier seront convenus et des mesures de confiance entre les parties maliennes seront activement discutées et mises en œuvre, notamment en vue de l'atténuation des conséquences des affrontements des 17 et 21 mai dernier à Kidal.
10. Les participants se sont félicités des progrès réalisés sous l'égide de l'Algérie dans la création des conditions propices au dialogue inter-malien inclusif et ont relevé une très large convergence de vues sur les lignes directrices de la démarche convenue.

Ils ont relevé que les conclusions auxquelles sont parvenus les six Mouvements du Nord du Mali respectivement les 9 et 14 juin 2014 à Alger ainsi que celles adoptée par la quatrième réunion du Comité stratégique bilatéral algéro-malien adoptées le 15 juin 2014 à Alger offrent une opportunité prometteuse qu'il faut exploiter sans tarder pour engager les parties concernées sur la voie du dialogue inter-malien inclusif.

Ils ont souligné l'importance et l'urgence de mener la phase initiale du dialogue prévue à Alger, selon le calendrier et les modalités convenus.

11. A un moment où le Conseil de sécurité et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine s'apprêtent à examiner la situation au Mali, les participants ont exprimé leur disponibilité à apporter soutien et appui à ces efforts menés dans l'esprit des objectifs que la communauté internationale s'est assignés dans la Résolution 2100 du Conseil de Sécurité, des décisions de l'Union Africaine et de la CEDEAO ainsi que les dispositions pertinentes de l'Accord préliminaire de Ouagadougou, visant à préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali et à conforter son unité nationale.

Alger, le 16 juin 2014